

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 19 août 2021 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'une nouvelle députée en remplacement d'un collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement de Lausanne, sous-arrondissement de Lausanne-Ville, est déclaré élue au Grand Conseil :

Mme Claude Nicole GRIN, née le 1^{er} septembre 1951, originaire de Genève (GE), ethnologue-anthropologue, domiciliée Rue Charles-Vuillermet 6, 1005 Lausanne, qui remplace au sein du groupe des Vert.e.s M. Yves Ferrari, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Laurence Cretegny, Présidente, Laurent Miéville, 2^e Vice-Président, Sébastien Cala, Julien Cuérel, Stéphane Montangero et Stéphane Rezso, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 19 août 2021

Le rapporteuse :
(Signé) Séverine Evéquoz
Première Vice-Présidente